

PROGRAMME D' ACTIONS 2022

VALENCIENNES METROPOLE



PREAMBULE

La circulaire n°2007-01 du 10 Janvier 2007 relative à la programmation de l'action et des crédits de l'ANAH en 2007 prévoit que chaque EPCI faisant l'objet d'une délégation de compétence auquel la gestion des aides a été confiée par l'ANAH établisse son programme d'action.

Depuis 2006, la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole est délégataire des aides à la pierre. Suite à la révision de son PLH pour la période 2016-2021, elle a renouvelé sa délégation de compétence pour 6 ans.

Depuis 2006, grâce à la commission locale d'amélioration de l'habitat créée à cette occasion et qu'elle préside, Valenciennes Métropole, gère les enveloppes de crédits annuelles : celle déléguée par l'ANAH ainsi que celle accompagnant un dispositif dans le parc privé financé sur ses fonds propres. C'est son Programme Local de l'Habitat en cours de réactualisation et dont le projet a été arrêté lors du Conseil Communautaire du 18 décembre 2015, qui définit les orientations prioritaires pour la période 2016-2021.

Le programme d'action constitue le «support opérationnel pour l'attribution des aides publiques en faveur de la rénovation du parc privé» et «la mise par écrit de la doctrine de la Commission d'Amélioration de l'Habitat». Il doit permettre de faciliter la bonne gestion des aides publiques en faveur de l'habitat privé par la délégation territoriale.

Institué par décret en 2001 et 2005, et inscrit dans les conventions de délégation des aides à la pierre, le Programme d'Actions aide à la mise en œuvre de la politique de l'habitat privé. Il constitue un outil de communication vis-à-vis des propriétaires.

L'article R321-10 du CCH précise que «la Commission d'Amélioration de l'Habitat approuve le Programme d'Actions intéressant de son ressort».

Ce document rassemble ainsi les dispositions pratiques qui orientent l'engagement des crédits à l'amélioration de l'habitat et à la lutte contre l'habitat indigne : hiérarchisation des priorités, grille de loyers,...

I. La politique de l'Habitat de Valenciennes Métropole

I.1 Contexte territorial

La communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole a été créée en décembre 2000. Elle rassemble 35 communes de l'arrondissement de Valenciennes, et compte 192 000 habitants en 2011 (source Insee) représentant 7% des habitants du département du Nord. La population se répartit entre 80 250 ménages.

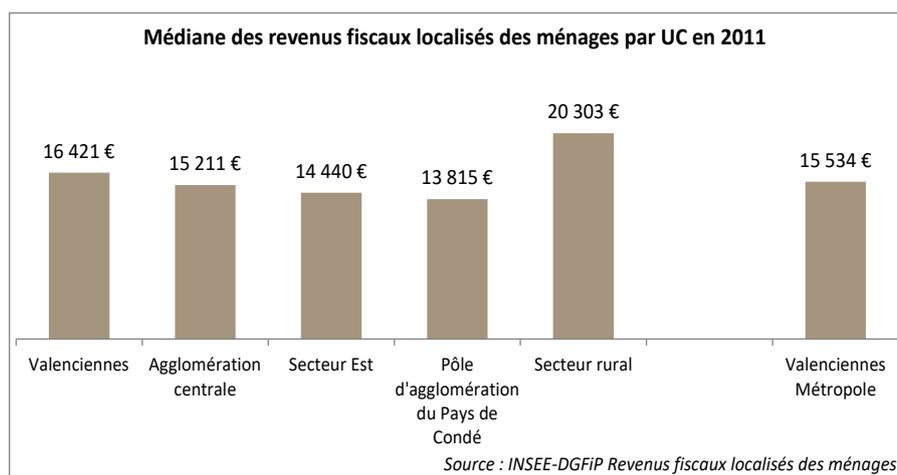
L'habitat constitue l'une de ses principales compétences obligatoires, au même titre que le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire et les dispositifs contractuels de développement urbain et de cohésion sociale.

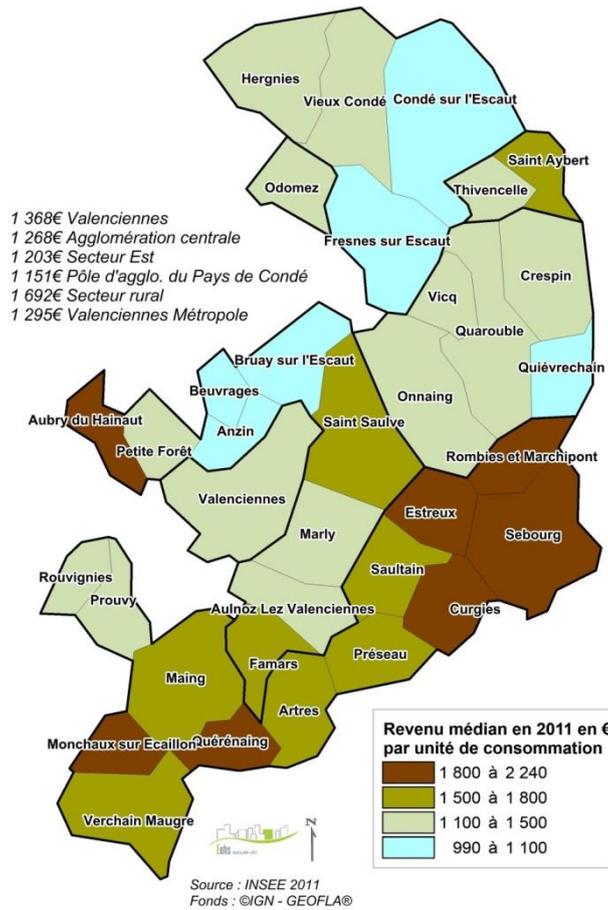
I.1.1 Des ménages à faibles ressources sur le territoire

Avec **moins de 1 300 € de revenus mensuels par unité de consommation (UC)** en 2011, les ménages valenciennois disposent de **revenus très inférieurs à ceux du Nord** (1 450 €). Seuls 15% des ménages ont des revenus supérieurs à 1 500 € mensuels par UC.

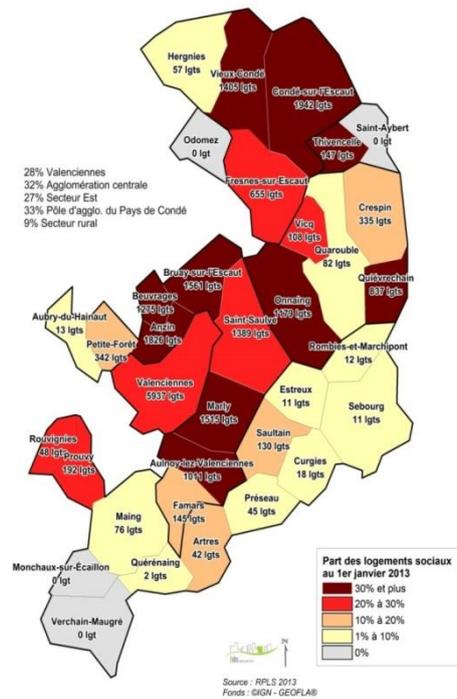
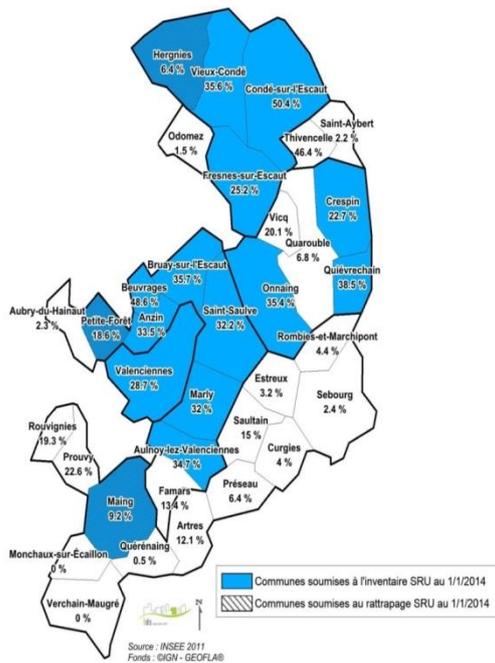
Les ménages aux revenus les plus élevés sont concentrés sur le secteur rural tandis que les revenus les plus précaires sont constatés dans les communes du Pays de Condé et celles du Secteur Est.

Si les revenus sont relativement homogènes dans le Secteur Est et le Pays de Condé, ils varient en revanche **du simple au double dans l'Agglomération centrale** (994 € à Anzin et 1 841 € à Aubry-du-Hainaut) **et dans le Secteur rural** (1 162 € à Thivencelle et 2 230 € à Sebourg).





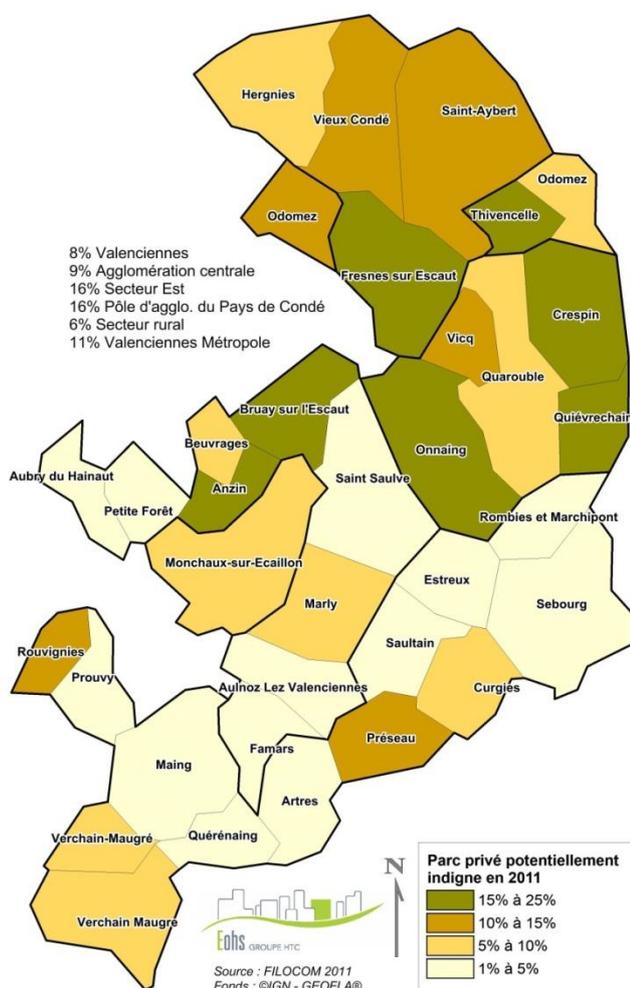
I.1.2 Logements locatifs sociaux



I.1.3 Parc potentiellement indigne

Depuis plus d'une dizaine d'années, la question de la réhabilitation du parc privé a également été fortement investie par Valenciennes Métropole. Son parc de logements privés présente en effet d'importants dysfonctionnements : **plus d'un logement sur dix fait partie du Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI)**. Ce recensement repose sur l'hypothèse qu'un logement présente davantage de risques de ne pas avoir été profondément amélioré ou réhabilité depuis 1970 et d'avoir un classement cadastral initial toujours valable s'il est occupé par un ménage à revenus modestes.

Bien qu'enregistrant un **important recul** (il passe de 12% en 2003 à 10% en 2011), le PPPI **héberge toujours près de 17 300 personnes dans l'agglomération**. Le phénomène touche davantage les locataires : un cinquième des logements locatifs privés sont potentiellement indignes et concernent 4 500 ménages alors que ce taux ne touche que 5% des ménages propriétaires occupants, soit 2 000 familles environ. **Un des enjeux importants auxquels est ainsi confronté l'agglomération est celui de la lutte contre les marchands de sommeil**. A noter que le PPPI est majoritairement ancien (84% construit avant 1949) et de type individuel (81% de maisons).



I.1.4 Des copropriétés fragilisées

L'Agglomération n'est **pas concernée par la problématique des copropriétés dégradées** (Filocom, 2009), **bien qu'une vigilance soit à maintenir en la matière.**

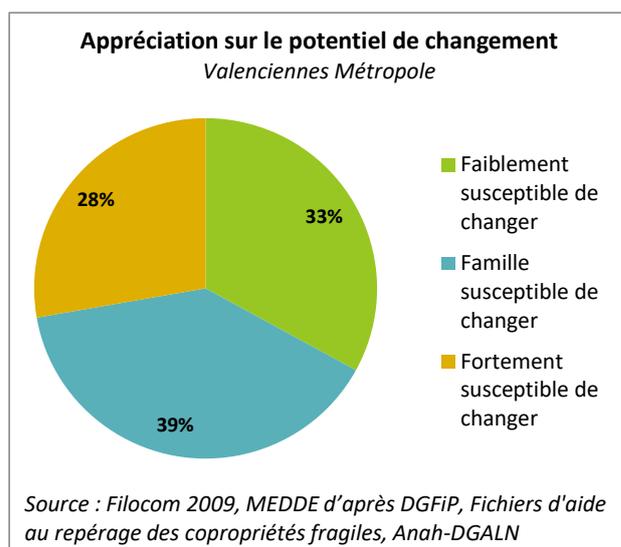
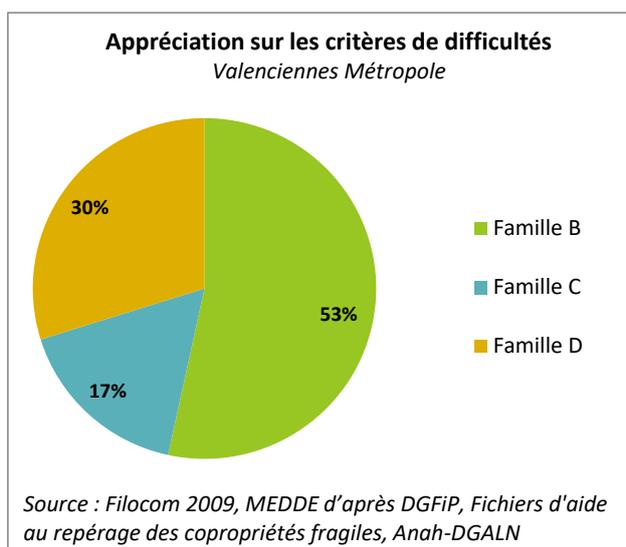
En revanche, **191 copropriétés fragiles ont été recensées** dans le périmètre de l'agglomération **dont 80% sont localisées à Valenciennes** et 17% au sein de l'Agglomération centrale.

Ces copropriétés sont **de taille restreinte** puisque les trois quarts d'entre elles comptent moins de 12 logements et à peine 4 copropriétés fragiles recensées comptent plus de 100 logements.

A partir de plusieurs critères de difficulté, un indice est créé afin de classer les copropriétés, le classement s'échelonnant de A (le plus faible potentiel de fragilité) à D (le potentiel de fragilité le plus fort). Les 191 copropriétés identifiées au sein de Valenciennes Métropole sont ainsi classées de B à D, dont une majorité en B, indiquant que **la problématique est relativement maîtrisée**. Moins d'un tiers est classé en D.

Une seconde classification est réalisée afin d'évaluer le potentiel de changement de ces copropriétés. Sur le territoire, **seul un tiers des copropriétés sont faiblement susceptibles de changer**, indiquant que des actions ciblées en la matière permettraient de rapidement aboutir à des résultats probants.

Ainsi, il s'agira, pour Valenciennes Métropole, d'expérimenter des modalités d'intervention et de traitement sur une copropriété-test pré-identifiée comme fragile.



I.1.5 Un besoin de reconquête des logements vacants sur certaines communes de l'agglomération

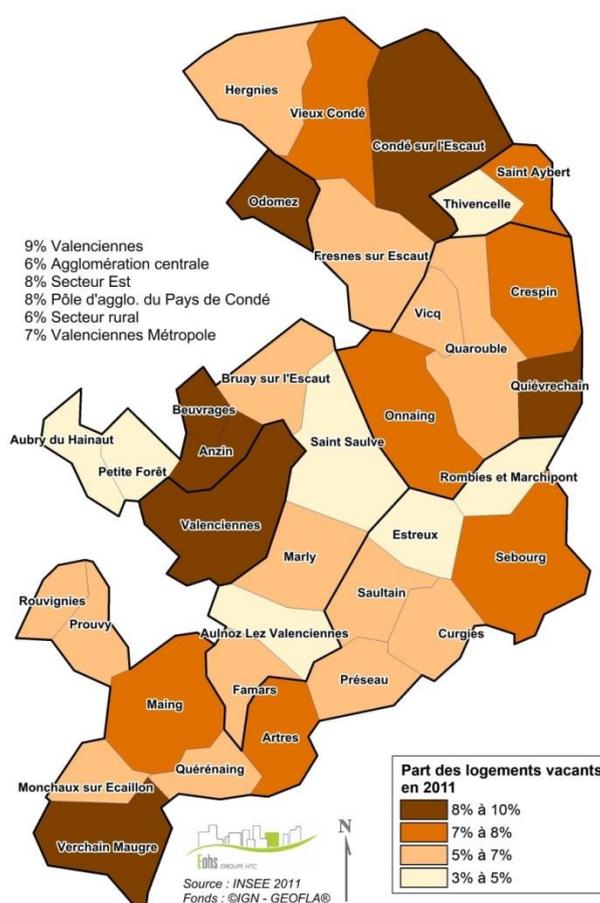
Au 1^{er} janvier 2011 selon l'Insee, environ 6 500 logements sont vacants sur le territoire de Valenciennes Métropole, soit 7,5% des logements existants. Ce taux est légèrement supérieur à celui du Nord (6,2%).

La problématique est davantage marquée à Valenciennes avec un taux de plus de 9% de logements vacants représentant environ 2 200 logements. Si l'Agglomération centrale compte 1 900 logements vacants, elle est en revanche moins touchée par le phénomène, son taux de logements vacants n'atteignant que 6%.

En termes d'évolution, on constate une hausse de la vacance de 5,2% par an entre 2006 et 2011. Elle évolue ainsi nettement plus rapidement que les résidences principales et secondaires dont la hausse est inférieure à 1% par an.

Cette fois, c'est le sous-secteur de Valenciennes qui est le moins touché avec une croissance de seulement 3,5% par an de ses logements vacants. En revanche, l'ensemble des autres sous-secteurs connaît une évolution supérieure à 5% par an, dont 7,6% dans le Secteur rural et 6,5% dans le Pays de Condé.

Une vigilance sera donc à apporter en ce qui concerne la montée de la vacance. A noter par ailleurs que Valenciennes Métropole devra pérenniser ses actions afin de **reconquérir une partie de ce parc potentiellement mobilisable pour répondre aux besoins en logements tout en préservant sa ressource foncière.**



1.2 Réhabilitation du parc privé ancien

L'agglomération de Valenciennes Métropole s'est depuis de nombreuses années fortement mobilisée sur la question de la réhabilitation de son parc privé. Depuis 2005, l'agglomération a mené **quatre Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** communautaires sur son territoire dont deux sont en cours. Ces actions concertées ont permis de financer l'amélioration de plus de 1 200 logements et la rénovation de 300 façades.

- La première OPAH-RU s'est déroulée de 2005 à 2010. **Multi-sites, elle s'est étendue sur 9 communes et concernait le corridor minier ainsi que le quartier de Blanc Misseron à Valenciennes.** Les résultats ont été importants avec le financement de 594 logements dont 21% étaient vacants et 36% appartenaient à des propriétaires bailleurs. Parmi ces derniers, plus de la moitié ont conventionné leurs logements avec l'Anah. 16% des logements ont par ailleurs été sortis de l'insalubrité et 141 façades rénovées. Le coût des travaux a été très important avec une moyenne de 32 100 € par logement.

- Sur la même période (2005-2010), une deuxième OPAH-RU était lancée dans les **quartiers centraux historiques de Valenciennes**. Les résultats sont également importants avec un travail réalisé sur 482 logements dont 45% étaient vacants. Parmi les logements occupés, 7 sur 10 appartenaient à des propriétaires bailleurs. Près d'un quart des logements (23%) financés ont été sortis de l'insalubrité et 123 façades ont pu être rénovées.
- Prolongée jusqu'en août 2017, l'**OPAH-RU Val d'Escaut, accompagnant le PNRQAD**, a déjà permis de financer 219 logements au 31 décembre 2016 et la mise sous procédure de 220 logements dont 70% sont sortis de la procédure ou en cours de travaux..
Par ailleurs, 57 primes façades ont été octroyées. Mis en place d'arrêtés de ravalement obligatoire sur 3 communes.
- Enfin, l'**OPAH « Cité ouvrière Kuhlmann »** a été lancée mi 2015 pour 3 ans avec pour objectif la réhabilitation de 96 logements à Odomez dont la moitié appartiennent au PACT du Hainaut et constituent le seul parc à vocation sociale sur la commune dépourvue de logements HLM « classiques ».

Au regard de l'ampleur de son PPPI et de l'ancienneté de son habitat, l'enjeu sera pour Valenciennes Métropole de **pérenniser ces actions massives en direction de l'habitat privé** sur son territoire.

1.3 La stratégie engagée en faveur de l'Habitat privé ancien sur le territoire de Valenciennes Métropole

5 axes majeurs pour définir la politique communautaire de l'Habitat

Au-delà du scénario de développement attendu pour ces six prochaines années, les objectifs et orientations de la politique communautaire étudiés s'inscrivent donc au sein de 5 grands axes :

- ⇒ Axe N°1 : Améliorer la qualité du parc et du cadre de vie.
- ⇒ Axe n°2 : Diversifier l'offre de logements afin de faciliter et d'organiser les parcours résidentiels dans l'agglomération.
- ⇒ Axe n°3 : Poursuivre un développement résidentiel maîtrisé et organisé.
- ⇒ Axe n°4 : Garantir l'accès et le maintien au logement pour tous.
- ⇒ Axe n°5 : Faire vivre le PLH et s'engager ensemble dans la réalisation de ses objectifs.

La première ambition de ce nouveau PLH est d'agir sur l'amélioration du parc existant dans son ensemble. L'objectif est de rendre ce parc plus attractif en confortant et en améliorant les dispositifs existants tout en mobilisant de nouveaux dispositifs.

L'objectif sera de poursuivre et amplifier le travail sur la requalification du parc privé et public et d'en assurer le bon fonctionnement (Opérations Programmées qui intègrent la lutte contre l'habitat indigne avec des actions incitatives et coercitives, PNRQAD jusqu'en 2019, programme de requalification sur les cités minières et ouvrières principalement de statut HLM, stratégie de reconquête des centre-bourgs en cours de définition, auxquels s'ajoutent les enjeux de réhabilitations thermiques du parc HLM existant et l'engagement du NPNRU).

Seront donc déclinées dans ce programme d'action les grandes orientations de l'Axe 1 portant sur l'amélioration du parc et du cadre de vie :

- **Poursuivre la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique dans le parc privé,**
- **Améliorer l'habitat locatif privé,**
- **Agir sur le parc locatif social,**
- **Agir contre le phénomène de la vacance,**
- **Prévenir la dégradation des copropriétés.**

1.4 Dispositifs opérationnels et étude en cours

- **OPAH RU Bleuse Borne – Faubourg de Lille dans le cadre du NPNRU avec expérimentation des dispositifs loi ALUR : Déclaration de Mise en location et Autorisation de division d'immeubles en logements**
Quartier intercommunal de Valenciennes, Anzin, Bruay-sur-l'Escaut.
Démarrage septembre 2019 pour 5 ans.
- Dispositif d'intervention sur l'habitat privé « **Valenciennes au Cœur** » dans le cadre du Programme Action Cœur de Ville comprenant un dispositif innovant d'accueil universel et de coaching, une OPAH RU avec un volet copropriété et les dispositifs loi ALUR : Déclaration de Mise en location et Autorisation de division d'immeubles en logements.
L'OPAH RU a démarré le 10 mars 2022 pour 5 ans.
- **Diffus**
Une animation en « régie » du programme « Habiter Mieux », de lutte contre l'habitat indigne et le maintien à domicile est également en cours sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.
De nouvelles règles d'intervention en fonds propres ont été définies pour 2021.
- **Renforcement du service parc privé avec l'arrivée au 1^{er} septembre 2020 de 2 coordinateurs lutte contre l'habitat indigne sur des communes considérées comme prioritaires** (expérimentation sur 3 ans).

1.5 Perspectives

- **Dispositif d'intervention sur les copropriétés**
Définition des actions en fonction des résultats de l'étude : VOC, POPAC.
- **Révision du PLH en 2022 pour un nouveau PLH 2023-2028**

II. Le Bilan 2021

Valenciennes Métropole a défini sur son territoire comme objectifs prioritaires pour 2021 :

- Lutter contre l'insalubrité, contre l'habitat indigne et traiter des problèmes de santé et de sécurité,
- Lutter contre la vacance de longue durée,
- Développer les logements à loyers maîtrisés,
- Maintenir à Domicile les personnes âgées et adapter les logements aux personnes handicapées,
- Lutter contre la précarité énergétique,
- S'inscrire dans une requalification durable des logements.

II.1 Engagements financiers et consommation des enveloppes financières

II.1.1 Consommation de l'enveloppe ANAH pour l'année 2021 (travaux + ingénierie)

Opah Bleuse Borne-Faubourg de Lille	Diffus	Total
839 406 €	4 395 224 €	5 234 630 €

Explications de la consommation de l'enveloppe Anah :

- Plusieurs enveloppes complémentaires d'un montant global de 1 686 141€,
- 100% de consommation de l'enveloppe déléguée : 60 dossiers pour plus d'1 million d'euros n'ont pu être engagés faute de crédits suffisants,
- Mesures exceptionnelles en faveur de la lutte contre l'habitat indigne,
- Maintien du rythme des dossiers « Habiter Mieux Sérénité »,
- OPAH Bleuse Borne –Faubourg de Lille 2 ans et 4 mois d'activité.

II.1.2 Consommation des crédits de Valenciennes Métropole aides aux travaux 2021

Opah Bleuse Borne-Faubourg de Lille	Programme « Habiter Mieux »+ participation AMO	Total
133 941 €	433 975 €	567 916 €

II.1.3 Bilan de consommation de la Région et Département

Région	Département
820 000 €*	394 666 €*

*montant relevé dans les plans de financement pour les dossiers éligibles. Montant ne représentant pas les demandes effectives

II.1.4 Bilan sur la réhabilitation de logements par rapport aux objectifs initiaux de la convention de délégation sur le territoire de Valenciennes Métropole en 2020

	Nombre de logements	Objectifs convention délégation	Réalisé
PB	23	Pas d'objectifs	
PB Sortie logement indigne/TD*	20	44	45%
PB énergie	3	Pas d'objectifs	
PB transformation d'usage	0	Pas d'objectifs	
Dont PB bénéficiant prime « Habiter Mieux »	23	Pas d'objectifs	
LI	13	Pas d'objectifs	
LC	10	Pas d'objectifs	
LCTS	0	Pas d'objectifs	

	Nombre de logements	Objectifs	Réalisé
PO	320	222	144%
dont sortie habitat indigne/TD	12	19	63%
dont logement NRJ	240	145	166%
dont handicap autonomie	68	58	117%
Travaux autres	0	Pas d'objectifs	

**dont 2 cumulant avec un dossier énergie*

	Nombre de logements	Objectifs	Réalisé
Logements financés en habiter mieux	263	251	104%
Travaux d'office	0	Pas d'objectifs	
Logements en copro dits « autres »	0	12	0%

II.2 Lutte contre le logement indigne en 2021

Logements insalubres et très dégradés financés avec l'aide de l'Anah et/ou Valenciennes Métropole	CAVM/ARS/démarche procureur sortie insalubrité sans subventions	Total de sorties de situation en logement indigne en 2021
32	4	36

II.3 Bilan général : Nombre de logements engagés de 2009 à 2020 dans le cadre de l'enveloppe déléguée et des OPAH sous maîtrise d'ouvrage Valenciennes Métropole

	Total 2009-2020	PO/PB Année 2021	total
OPAH RU CM CV Val d'Escaut	529	0	529
Soginorpa	279	0	279
OPAH Kuhlmann	35	0	35
Diffus	2 650	302	2952
OPAH BB FL	49	41	90
Total	3544	343	3887
Sortie d'habitat indigne	565	32	597

NB : depuis 2014, la Soginorpa n'est plus éligible aux aides de l'Anah

III. Actions 2022

III.1 Objectifs 2022

Valenciennes Métropole a défini sur son territoire comme objectifs prioritaires pour 2022 :

- Lutter contre l'insalubrité, contre l'habitat indigne et traiter des problèmes de santé et de sécurité,
- Lutter contre la vacance de longue durée,
- Développer les logements à loyers maîtrisés,
- Maintenir à Domicile les personnes âgées et adapter les logements aux personnes handicapées,
- Lutter contre la précarité énergétique au travers du programme « Habiter Mieux »,
- S'inscrire dans une requalification durable des logements.

III.2 Définition des priorités 2022

Sont projetés sans double compte pour 2022, les objectifs quantitatifs suivants :

- a) le traitement de 30 logements de propriétaires bailleurs.
- b) Le traitement de 15 logements indignes ou très dégradés, 180 au titre notamment de la lutte contre la précarité énergétique MPR HMS et 60 au titre de l'aide pour l'autonomie de la personne.
- c) Le traitement de 214 logements « Habiter Mieux ».
- d) Autres objectifs particuliers :
 - L'animation de l'OPAH RU Bleuse Borne – Faubourg de Lille dans le cadre du NPNRU,
 - Le dispositif « Valenciennes au Cœur »,
 - L'animation du programme « Habiter Mieux », lutte contre l'habitat indigne et le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées,
 - La mise en œuvre des programmes NEHS et j'amenage59 du Département pour les publics les plus modestes.

III.2.1 Priorités des travaux et de ressources pour les propriétaires occupants

III.2.1.1 Ressources

Sont éligibles les Propriétaires occupants aux ressources très modestes et modestes.

III.2.1.2 Travaux

Seront prioritaires les travaux :

- **de sortie d'insalubrité (ou très dégradé),**
- **favorisant l'autonomie de la personne,**

- **liés à l'amélioration thermique des logements** labellisés dans le cadre du projet de travaux de rénovation globale.

Les autres travaux en dehors de ces catégories ne sont plus prioritaires à l'exception :

- des travaux définis dans le cadre du dispositif NEHS du Conseil Départemental,
 - des travaux de sécurité : électricité, cheminée, pignon,....
- Les désordres doivent représenter un danger en terme de sécurité et de santé. Il est demandé à l'opérateur de transmettre un rapport motivé.

III.2.1.3 sortie d'insalubrité –logements très dégradés

Pour les dossiers de travaux considérés comme insalubres ou très dégradés de propriétaires occupants très modestes ou modestes et conformément aux possibilités de majoration offertes par le CCH :

- le plafond de travaux subventionnables sera majoré de 25% passant ainsi de **50 000 € HT à 62 500 € HT**.
- le taux de subvention sera majoré de 10% passant ainsi à **80% dans le cadre des mesures exceptionnelles et à 60% dans le cadre général**.

III.2.1.4 Points de vigilance et obligations

- Pour les propriétaires occupants, les réhabilitations les plus complètes seront privilégiées en fonction des disponibilités financières déléguées annuellement. **Le recours à la maîtrise d'œuvre est obligatoire pour toute sortie d'insalubrité ou pour les logements dits « très dégradés » quel que soit le montant de travaux.**
- Si le dossier prioritaire inclus des travaux de menuiseries, l'installation d'une ventilation mécanique (VMC ou VMR) est obligatoire sauf si elle est existante et efficace.
Une dérogation pourra être donnée sur justifications de l'opérateur en charge de l'AMO.
- Tout nouvel équipement individuel de combustion au bois doit être performant et devra bénéficier obligatoirement de la labellisation flamme verte 7 étoiles ou d'un justificatif de performances techniques équivalentes.

III.2.2 Priorités des travaux et de loyers pour les propriétaires bailleurs

III.2.2.1 Travaux

Seront prioritaires les travaux :

- **de sortie d'insalubrité ou très dégradé,**
- **liés à la santé et la sécurité,**
- **favorisant l'autonomie de la personne,**
- **de réhabilitation de logement dégradé (cotation dégradation, RSD, indécence,....),**

- d'amélioration thermique des logements dans le cadre du programme « Habiter Mieux ».

Une attention particulière sera portée aux travaux de remise sur le marché de logements vacants depuis plus d'un an.

III.2.2.2 Règles et priorités des loyers

III.2.2.2.1 Modulation des loyers maîtrisés

A partir du 1^{er} Mars 2022, changement de dispositif : mise en application du dispositif loc avantages.

Conformément au décret du 31.03.22 art 2/ CGI : art.2 terdecies H,I, 1, Les plafonds de loyer mensuel sont définis au niveau de la commune.

Utilisation de la formule pour calculer le loyer au m² : $L=P*(0,7 +19/S)$

P= Plafond de référence en fonction du type de loyer (Loc 1, Loc 2, Loc 3)

Le coefficient de $(0,7+19/S)$ ne peut excéder 1,20 et est arrondi 2 chiffres après la virgule.

S= surface habitable fiscale du logement

Commune	P LOC 1	P LOC 2	P LOC 3
Anzin	7,84	6,46	5,07
Artres	8,15	6,71	5,27
Aubry-du-Hainaut	7,96	6,56	5,15
Aulnoy-lez-Valenciennes	7,90	6,50	5,11
Beuvrages	7,59	6,25	4,91
Bruay-sur-l'Escaut	7,39	6,09	4,78
Condé-sur-l'Escaut	7,65	6,30	4,95
Crespin	7,94	6,54	5,14
Curgies	8,15	6,71	5,27
Estreux	7,94	6,54	5,14
Famars	8,06	6,64	5,22
Fresnes-sur-Escaut	7,24	5,96	4,69
Hergnies	8,23	6,78	5,33
Maing	7,72	6,36	5,00
Marly	8,48	6,98	5,49
Monchaux-sur-Ecaillon	7,32	6,03	4,74
Odomez	8,23	6,78	5,33
Onnaing	7,76	6,39	5,02
Petite-Forêt	8,22	6,77	5,32
Préseau	8,15	6,71	5,27
Prouvy	7,32	6,03	4,74
Quarouble	7,94	6,54	5,14
Querenaing	8,15	6,71	5,27
Quiévrechain	7,33	6,03	4,74
Rombies-et-Marchipont	7,94	6,54	5,14

Rouvignies	7,32	6,03	4,74
Saint-Aybert	7,94	6,54	5,14
Saint-Saulve	7,97	6,57	5,16
Saultain	8,82	7,27	5,71
Sebourg	8,15	6,71	5,27
Thivencelle	7,94	6,54	5,14
Valenciennes	8,48	6,98	5,49
Verchain-Maugré	8,15	6,71	5,27
Vicq	7,94	6,54	5,14
Vieux-Condé	7,56	6,23	4,89

III.2.2.2.2 Règles de Mixité

De plus, afin d'apporter de la mixité et de respecter les objectifs de diversification du Programme Local de l'Habitat, une quote-part de logements en loyer maîtrisé sera exigé à l'intérieur des immeubles selon les critères suivants :

*si les travaux portent sur un seul logement	Il est demandé que le logement soit en loyer maîtrisé
*si les travaux portent sur 2 logements	Il est demandé qu'au moins 1 logement soit en loyer maîtrisé
*si les travaux portent sur 3 logements	Il est demandé qu'au moins 1 logement soit en loyer maîtrisé
*si les travaux portent sur 4 logements	Il est demandé qu'au moins 2 logements soient en loyer maîtrisé
*si les travaux portent sur 5 logements	Il est demandé qu'au moins 2 logements soient en loyer maîtrisé
*si les travaux portent sur 6 logements	Il est demandé qu'au moins 3 logements soient en loyer maîtrisé
Etc.	

A noter, que seuls les loyers maîtrisés pourront bénéficier d'une subvention ANAH.

De même en cas d'immeuble de plusieurs logements, un maximum de logements LCTS sera défini selon le nombre de logement maîtrisé dans l'immeuble :

*si les travaux portent sur un seul logement	La réhabilitation est ouverte à tous les types de loyers maîtrisés
*si les travaux portent sur 2 logements	Il est demandé qu'au maximum 1 logement soit en LCTS
*si les travaux portent sur 3 logements	Il est demandé qu'au maximum 1 logement soit en LCTS
*si les travaux portent sur 4 logements	Il est demandé qu'au maximum 1 logement soit en LCTS
*si les travaux portent sur 5 logements	Il est demandé qu'au maximum 2 logements soient en LCTS
*si les travaux portent sur 6 logements	Il est demandé qu'au maximum 2 logements soient en LCTS
Etc.	

III.2.2.3 Règles d'attribution des LCTS

Les demandes de LCTS pourront être refusées si elles ne correspondent pas aux orientations du PLH, notamment en cas de surreprésentation locale.

Par ailleurs, Valenciennes Métropole envisage de réserver les logements conventionnés en LCTS (diffus, opah ru, Mous) en priorité à des personnes du PDAHLPD.

Pour ce faire, les propriétaires devront se rapprocher du chef de projet peuplement de Valenciennes Métropole qui en lien avec le pôle PDAHLPD et les CCAS des communes concernées, proposera des candidatures.

Un courrier précisant cette modalité (double entête Anah CAVM) sera envoyé avec le courrier « dépôt du dossier » à chaque propriétaire exprimant une demande de conventionnement en LCTS.

III.2.2.4 Priorités territoriales des loyers maîtrisés

Communes	Priorités 1	Priorités 2	Priorités 3
Hergnies, Maing, Petite-Forêt, Crespin, Quarouble	LCTS/LCS	LI	
Bruay-sur-l'Escaut, Condé-sur-l'Escaut, Beuvrages, Quiévrechain, Onnaing	LI	LCS	LCTS cas exceptionnel
Autres communes	Tout produit		

Néanmoins, une attention particulière sera portée sur les immeubles comprenant plusieurs logements, afin de respecter les règles de mixité.

En fonction du choix de loyer, le taux de subventions pourra être diminué s'il ne correspond pas aux priorités de loyer. Cette position est prise au titre des mesures exceptionnelles en 2021.

Au-delà de 2022 et sous réserve de retour au régime de base, 10% de subventions complémentaires pourront être accordés aux logements dits très dégradés ou insalubres choisissant un loyer priorité 1.

Les projets répondant aux priorités territoriales seront prioritaires.

III.2.2.3 Points de vigilance et obligations

- **Tous les logements financés en loyer maîtrisé, qu'ils soient en opération programmée, en programme thématique ou dans le diffus, devront respecter le décret décence et le RSD.**

Dans un immeuble de plusieurs logements, les accès aux logements subventionnés devront être aux normes exigées pour les immeubles collectifs.

- **Pour les propriétaires bailleurs réalisant un dossier « Travaux Lourds » ou « SSH », le recours à une mission de maîtrise d'œuvre quel que soit le montant des travaux est obligatoire (à l'exception des logements n'intégrant qu'un poste de travaux : suppression du saturnisme, risque électrique, etc.).**

Pour les dossiers Bailleurs réalisant un dossier pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique ou « autonomie », la maîtrise d'œuvre n'est pas obligatoire si le propriétaire a recours à une AMO renforcée.

Pour les conventions avec travaux, le choix du type de loyer devra être validé en amont du dépôt de dossier avec le service Habitat de Valenciennes Métropole.

- Pour les travaux relatifs à l'installation du chauffage :
 - Tout nouvel équipement individuel de combustion au bois doit être performant et devra bénéficier obligatoirement de la labellisation flamme verte 7 étoiles ou d'un justificatif de performances techniques équivalentes.
- Si le dossier prioritaire inclus des travaux de menuiseries, l'installation d'une ventilation mécanique (VMC ou VMR) est obligatoire sauf si elle est existante et efficace. Une dérogation pourra être donnée sur justifications de l'opérateur en charge de l'AMO.
- **Classe énergétique D après travaux obligatoire**

III.2.2.4 conventionnement sans travaux

Les demandes de conventionnement répondant au loyer déterminé en priorité 1, indiqué dans le tableau ci-dessus concernant les priorités territoriales des loyers maîtrisés, seront prioritaires.

La visite des logements sera préalablement demandée avant tout conventionnement.

III.2.3 Priorités sectorielles et thématiques

Sont prioritaires en fonction des principes énoncés précédemment :

- Dispositifs opérationnels : OPAH RU Bleuse Borne-Faubourg de Lille (périmètre annexe 3), OPAH RU Action cœur de ville (périmètre annexe 4).
- Travaux de sortie d'insalubrité, très dégradé, travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat (SSH) ou autonomie.

Seront exclus des aides les immeubles issus de secteurs relevant d'opérations de démolitions, RHI ou en phase d'étude dans le cadre du NPNRU. La liste est indiquée à titre indicatif en annexe 1.

IV. Application du Programme d'Actions 2022

Le présent programme a reçu l'avis favorable du bureau communautaire du 23 juin 2022 et de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) du 9 juin 2022.

Il s'appliquera pour tous les dossiers déposés à compter de sa publication au recueil des actes administratifs. Il est applicable jusqu'à la publication d'un nouveau Programme d'Actions 2023.

Annexe 1 : Secteurs non éligibles aux aides publiques

secteurs non éligibles aux aides publiques		
Commune	Cour	Adresse
Valenciennes	Petit coron Miroux	2 rue J-Desprez - petit coron Miroux
		4 rue J-Desprez - petit coron Miroux
		6 rue J-Desprez - petit coron Miroux
		8 rue J-Desprez - petit coron Miroux
		10 rue J-Desprez - petit coron Miroux
		12 rue J-Desprez - petit coron Miroux
		14 rue J-Desprez - petit coron Miroux
		18 rue J-Desprez - petit coron Miroux
		20 rue J-Desprez - petit coron Miroux
		22 rue J-Desprez - petit coron Miroux
		24 rue J-Desprez - petit coron Miroux
		26 rue J-Desprez - petit coron Miroux
		28 rue J-Desprez - petit coron Miroux
		30 rue J-Desprez - petit coron Miroux
		9010- rueJ-Desprez-petit coron miroux
		9009- rueJ-Desprez-petit coron miroux
		9008- rueJ-Desprez-petit coron miroux
		9007- rueJ-Desprez-petit coron miroux
		9005- rueJ-Desprez-petit coron miroux
		9003- rueJ-Desprez-petit coron miroux
		9004- rueJ-Desprez-petit coron miroux
		9001- rueJ-Desprez-petit coron miroux
		Rue J-Desprez-petit coron miroux (parcelles AN 178, 179, 158, 155, 166,169, 172, 174, 183, 160, 171, 153, 156, 156, 177)
15 - rueJ-Desprez-petit coron miroux		
21 rue J-Desprez		
23 rue J-Desprez		
27-29 rue J-Desprez		
Anzin	Cour Lefebvre	1 cour lefebvre rue Jean Jaurès
		1A cour lefebvre rue Jean Jaurès
		3 cour lefebvre rue Jean Jaurès
		5 cour lefebvre rue Jean Jaurès
		Du 133 au 159 B rue Jean Jaurès
Valenciennes	Cour Lafleur	2 rue du Chauffour - cour Lafleur
		4 rue du Chauffour - cour Lafleur
		5 rue du Chauffour - cour Lafleur
		8 rue du Chauffour - cour Lafleur
		10 rue du Chauffour - cour Lafleur
		Du 26 au 41 rue du Chauffour - cour Lafleur
		19 Quai des mines – cour Lafleur

Valenciennes	Cour Fourmeux	14 rue Josquin Desprez
		1 rue Fourmeux
		3 rue Fourmeux
		5 rue Fourmeux
		7 rue Fourmeux
		9 rue Fourmeux
Anzin	Cour Dubois Jenart	1 cour Dubois Jenart - 57B Jaurès
		2 cour Dubois Jenart - 57B Jaurès
		3 cour Dubois Jenart - 57B Jaurès
		4 cour Dubois Jenart - 57B Jaurès
		5 cour Dubois Jenart - 57B Jaurès
		6 cour Dubois Jenart - 57B Jaurès
		7 cour Dubois Jenart - 57B Jaurès
		8 cour Dubois Jenart - 57B Jaurès
		9 cour Dubois Jenart - 57B Jaurès
		10 et 11 cour Dubois Jenart - 57B Jaurès
Anzin	Secteur Daubresse	2 avenue Anatole France-57b cour Daubresse
		3 avenue Anatole France-57b cour Daubresse
		4 avenue Anatole France-57b cour Daubresse
		5 avenue Anatole France-57b cour Daubresse
		6 avenue Anatole France-57b cour Daubresse
		7 avenue Anatole France-57b cour Daubresse
		8 avenue Anatole France-57b cour Daubresse
		Du 29 au 63 avenue Anatole France
		Du 35bis au 61 rue du Dr Vallée
		Du 32 au 36 rue Thiers
Anzin	Cour Laurent	Du 285 au 293 Avenue Anatole France
Valenciennes	Chasse royale	208 avenue de denain
		210 avenue de denain
		212 avenue de denain
		214 avenue de denain
		192 rue Lomprez
		194 rue Lomprez
		196 rue Lomprez
		198 rue Lomprez

Annexe 2 : Modalités de financement

Règles d'engagement des Crédits sur le territoire de Valenciennes Métropole :

Aides déléguées sur Crédits Anah, aides attribuées sur budget propre.

Les taux de base mentionnés ainsi que les plafonds de travaux de base mentionnés (hors majorations) sont issus de la réglementation générale de l'ANAH. Celle-ci étant susceptible d'évoluer et donc ne sont inscrits qu'à titre indicatif, les tableaux ci-dessous illustrent à titre d'exemple les valeurs applicables à partir du 1^{er} juillet 2022.

- **Diffus**

Les taux de subventions maximum du diffus seront basés sur la réglementation nationale de l'ANAH en vigueur.

Propriétaires occupants :

Catégorie de travaux	Plafond Anah	Montant de travaux subventionnables	Taux de subvention ANAH	Primes Anah complémentaires		AMO Anah	Taux de subvention Valenciennes Métropole	Prime CAVM travaux
				Exigences énergétiques	Montant par ménage éligible			
Projet de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	Très modeste	62 500 € HT	80% (mesures exceptionnelles) 60%	Prime «Sortie de passoires thermiques» Etat initial "correspondant à une étiquette "F" ou "G"+ consommation après travaux équivalent au moins à l'étiquette "E" incluse	Primes complémentaires "Sortie de passoires thermiques" et "basse consommation" de 1 500€ chacune (cumul possible)	875 €	10%	1000 €

	Modeste			Prime "Bâtiments basse consommation" Etat initial correspondant à une étiquette "C" ou plus+ consommation après travaux équivalent à une étiquette "A" ou "B"		875 €	10%	1000 €
	Très modeste	30 000 € HT	50%	Gain énergétique de 35% + non augmentation GES+ Etiquette E minimum Prime "Sortie de passoires thermiques"	Primes complémentaires "Sortie de passoires thermiques" et "basse consommation"	600 €		1000 €

Projet de travaux de rénovation énergétique Ma Prime Renov Sérénité	Modeste		35%	Etat initial "correspondant à une étiquette "F" ou "G"+ consommation après travaux équivalent au moins à l'étiquette "E" incluse	de 1 500€ chacune (cumul possible)	600€		1000 €
				Prime "Bâtiments basse consommation" Etat initial correspondant à une étiquette "C" ou plus+ consommation après travaux équivalent à une étiquette "A" ou "B"				
Pour l'autonomie de la personne	Très modeste	20 000 € HT	50%	–		313 €		500 €
	Modeste		35%	–		313 €		500 €
Travaux SSH	Très modeste	20 000 € HT	70% (mesures exceptionnelles)			313 €		
	Modeste		50%			313 €		

**Valenciennes Métropole finance la visite et le diagnostic du logement à hauteur de 400€ sans conditions de dépôt de dossier de subventions.
En cas de dépôt d'un dossier subvention, la participation de valenciennes métropole sera bien déduite du coût de l'AMO totale.
La part à charge pourra être financée en totalité dans le cadre des programmes NEHS et j'amenage59 du Département**

Propriétaires bailleurs en diffus :

Nature des travaux	Plafond de travaux subventionnable	Taux de subvention	Primes complémentaires non exhaustives		AMO Anah
			Prime "Habiter Mieux si gain énergétique de 35%	PIL	
Travaux lourd (LHI-TD)	1 000 € HT/m2 dans la limite de 80m2/logement	50% (mesures exceptionnelles) 35%+10% si choix priorité 1	1 500 € Majorée à 2000 € si gain énergétique de 35% plus Et Etat initial "correspondant à une étiquette "F" ou "G"+ consommation après travaux équivalent au moins à l'étiquette" incluse	1000 € si conditions cumulatives: Loc 2 ou loc 3 + recours à un dispositif d'intermédiation locative Cumul possible avec prime 1000€ mandat de gestion: Et Prime de 1000 € si surface inférieure ou égale à 40 m2	875 €
Travaux SSH	750 € HT/m2 dans la limite de 80m2/logement	50% (mesures exceptionnelles) 35%			313 €
Travaux pour réhabiliter un logement dégradé		40% (mesures exceptionnelles) 25%			313 €
Travaux amélioration performance énergétique		25%			600 €
Travaux suite procédure RSD ou contrôle décence		25%			156 €
Travaux de transformation d'usage		25%			156 €
Travaux autonomie		35%			313 €

Par ailleurs, ces taux majorés sont des taux maximums, qui ne sont en aucun cas dus.

La subvention de l'Anah sur chaque produit logement peut être modulée en fonction du temps de retour sur investissement et de l'équilibre économique de l'opération.

En dehors des mesures exceptionnelles de l'Anah au titre de 2022 :

- Une majoration de 10% du taux de subvention de base pourra être appliquée sur les logements à loyer maîtrisé LHI répondant aux priorités 1 de la commune concernée,
- Pour les communes n'ayant pas de priorités de loyer, aucune majoration.

Néanmoins, une attention particulière sera portée sur les immeubles comprenant plusieurs logements, afin de respecter les règles de mixité.

- OPAH RU Bleuse Borne Faubourg de Lille

Propriétaires occupants

Catégorie de travaux	Plafond Anah	Montant de travaux subventionnables	Taux de subvention ANAH	Primes Anah complémentaires		Taux de subvention Valenciennes Métropole
				Exigences énergétiques	Montant par ménage éligible	
Projet de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	Très modeste	62 500 € HT	80% (mesures exceptionnelles)	Prime «Sortie de passoires thermiques» Etat initial "correspondant à une étiquette "F" ou "G"+ consommation après travaux équivalent au moins à l'étiquette "E" incluse	Primes complémentaires "Sortie de passoires thermiques" et "basse consommation" de 1 500€ chacune (cumul possible)	20%
	Modeste		60%	Prime "Bâtiments basse consommation" Etat initial correspondant à une étiquette "C" ou plus+ consommation après travaux équivalent à une étiquette "A" ou "B"		

Projet de travaux de rénovation énergétique Ma Prime Renov Sérénité	Très modeste	37 500 € HT	60%	Gain énergétique de 35% + non augmentation GES+ Etiquette E minimum	Primes complémentaires "Sortie de passoires thermiques" et "basse consommation" de 1 500€ chacune (cumul possible)	15%
	Modeste		45%	Prime "Sortie de passoires thermiques" Etat initial "correspondant à une étiquette "F" ou "G"+ consommation après travaux équivalent au moins à l'étiquette "E" incluse Prime "Bâtiments basse consommation" Etat initial correspondant à une étiquette "C" ou plus+ consommation après travaux équivalent à une étiquette "A" ou "B"		10%
Pour l'autonomie de la personne	Très modeste	20 000 € HT	60%	–		10%
	Modeste		45%	–		10%
Travaux SSH	Très modeste	25 000 € HT	80% (mesures exceptionnelles)			15%
	Modeste		60%			10%

Autres travaux	Très modeste	25 000 € HT	35%			
	Modeste		20% (uniquement dans le cas de travaux concernant une copropriété en difficulté)			

Autres aides mobilisables en fonction du public et des projets : Région, Département, Caisses de retraites ou complémentaires (CARSAT jusqu'à 3 500 €, IRCANTEC prime de 1 500 €, etc.), aide départementale pour les projets d'adaptation (APA), Fondation Abbé Pierre, Prêt CAF, Prêt Procvivis.

Propriétaires bailleurs

Nature des travaux	Plafond de travaux subventionnable	Taux de subvention Anah	Primes complémentaires non exhaustives		Taux de subvention Valenciennes Métropole		
			Prime "Habiter Mieux si gain énergétique de 35%	PIL	LOC 1	LOC 2	LOC 3
Travaux lourd (LHI-TD)	1 000 € HT/m ² dans la limite de 80m ² /logement ou 1 250 € HT / m ² dans la limite de 80 m ² par logement pour les immeubles collectifs	50% (mesures exceptionnelle) 45%	1 500 €				
Travaux SSH	750 € HT/m ² dans la limite de 80m ² /logement	50% (mesures exceptionnelles) 45%	Majorée à 2000 € si gain énergétique de 35% plus Et Etat initial "correspondant à une étiquette "F" ou "G"+ consommation après travaux	1000€ si conditions cumulatives: Loc 2 ou loc 3 + recours à un dispositif d'intermédiation	5%	15%	15%
Travaux pour réhabiliter un logement dégradé		40% (mesures exceptionnelles) 35%					

Travaux amélioration performance énergétique		35%	équivalent au moins à l'étiquette" incluse	locative Cumul possible avec prime 1000€ mandat de gestion: Et Prime de 1000 € si surface inférieure ou égale à 40 m2	5%	15%	15%
Travaux suite procédure RSD ou contrôle décence		35%					
Travaux de transformation d'usage		35%					
Travaux autonomie		35%					

Le plafond de montant de travaux subventionnables pourra **être porté à 1 250 € HT pour** les immeubles collectifs (dans le but d'intégrer le cout de la réhabilitation des parties communes) ou sous procédures (ORI, EAM, bien sans maître,).

Autres aides mobilisables en fonction du public et des projets : Région et Département.

- OPAH RU Cœur de Ville Valenciennes

Propriétaires occupants

Catégorie de travaux	Plafond Anah	Montant de travaux subventionnables	Taux de subvention ANAH	Primes Anah complémentaires		Taux de subvention Valenciennes Métropole
				Exigences énergétiques	Montant par ménage éligible	
Projet de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	Très modeste	62 500 € HT	80% (mesures exceptionnelles)	<p>Prime «Sortie de passoires thermiques» Etat initial "correspondant à une étiquette "F" ou "G"+ consommation après travaux équivalent au moins à l'étiquette "E" incluse</p>	Primes complémentaires "Sortie de passoires thermiques" et "basse consommation" de 1 500 € chacune (cumul possible)	20%
	Modeste		60%	<p>Prime "Bâtiments basse consommation" Etat initial correspondant à une étiquette "C" ou plus+ consommation après travaux équivalent à une étiquette "A" ou "B"</p>		

Projet de travaux de rénovation énergétique Ma Prime Renov Sérénité	Très modeste	37 500 € HT	60%	Gain énergétique de 35% + non augmentation GES+ Etiquette E minimum Prime "Sortie de passoires thermiques" Etat initial "correspondant à une étiquette "F" ou "G"+ consommation après travaux équivalent au moins à l'étiquette "E" incluse Prime "Bâtiments basse consommation" Etat initial correspondant à une étiquette "C" ou plus+ consommation après travaux équivalent à une étiquette "A" ou "B"	Primes complémentaires "Sortie de passoires thermiques" et "basse consommation" de 1 500 € chacune (cumul possible)	15%
	Modeste		45%			
Pour l'autonomie de la personne	Très modeste	20 000 € HT	60%	-		15%
	Modeste		45%	-		
Travaux SSH	Très modeste	25 000€ HT	80% (mesures exceptionnelles)			15%
	Modeste		60%			

Autres travaux	Très modeste	20 000€ HT	35%			
	Modeste		20% (uniquement dans le cas de travaux concernant une copropriété en difficulté)			

Autres aides mobilisables en fonction du public et des projets : Région, Département, Caisses de retraites ou complémentaires (CARSAT jusqu'à 3 500 €, IRCANTEC prime de 1 500 €, etc.), aide départementale pour les projets d'adaptation (APA), Fondation Abbé Pierre, Prêt CAF, Prêt Procvivis.

Propriétaires bailleurs

Nature des travaux	Plafond de travaux subventionnable	Taux de subvention Anah	Primes complémentaires non exhaustives		Taux de subvention Valenciennes Métropole		
			Prime "Habiter Mieux si gain énergétique de 35%	PIL	LOC 1	LOC 2	LOC 3
Travaux lourd (LHI-TD)	1 000 € HT/m ² dans la limite de 80m ² /logement ou 1 250 € HT / m ² dans la limite de 80 m ² par logement pour les immeubles collectifs	50% (mesures exceptionnelle) 45%	1 500 €	1000 € si conditions cumulatives: Loc 2 ou loc 3 + recours à un dispositif d'intermédiation	5%	15%	20%
Travaux SSH	750 € HT/m ² dans la limite de 80m ² /logement	50% (mesures exceptionnelles) 45%	Majorée à 2000 € si gain énergétique de 35% plus Et Etat initial "correspondant à une étiquette "F" ou "G"+ consommation après travaux				
Travaux pour réhabiliter un logement dégradé		40% (mesures exceptionnelles) 35%					

Travaux amélioration performance énergétique		35%	équivalent au moins à l'étiquette" incluse	locative Cumul possible avec prime 1000€ mandat de gestion: Et Prime de 1000€ si surface inférieure ou égale à 40 m2	5%	15%	20%
Travaux suite procédure RSD ou contrôle décence		35%					
Travaux de transformation d'usage		35%					
Travaux autonomie		35%					

Le plafond de montant de travaux subventionnables pourra **être porté à 1 250 € HT pour** les immeubles collectifs (dans le but d'intégrer le cout de la réhabilitation des parties communes) ou sous procédures (ORI, EAM, bien sans maître,).

Autres aides mobilisables en fonction du public et des projets : Région et Département.

Annexe 3 : périmètre de l'OPAH RU Bleuse Borne –Faubourg de Lille

OPAH-RU Bleuse Borne Faubourg de Lille Commune d'ANZIN	
AGGLOMERES CHEMIN DES	Toute la voie
AGGLOMERES CITE DES	Toute la voie
ANCIENS COMBATTANTS AFNTOE RUE	Toute la voie
ARNONVILLE CITE D	Toute la voie
BERT RUE PAUL	Toute la voie
BERTHELOT RUE	Toute la voie
BLANC RUE LOUIS	Toute la voie
CARTRY CORON, RUE HENRI DURRE	Toute la voie
CARTRY COUR 460, RUE JEAN JAURES	Toute la voie
COMMANDANT GILLES FABRY RUE DU	Toute la voie
CORDERIE RUE DE LA	Toute la voie
DAMPIERRE BOULEVARD	Toute la voie
DEPORTES RUE DES	Impair du 1 au 231 et du 285 à la fin
DEPRET CITE 17B, RUE JEAN JAURES	Toute la voie
DEPRET PLACE	Toute la voie
DERRIERE LES HAIES RUE	Toute la voie
DOCTEUR CALMETTE RUE DU	Toute la voie
DOCTEUR VALLEE RUE DU	Impair du 1 au 35 Pair toute la voie
DURRE RUE HENRI	Toute la voie
DUTERNE COUR, RUE JEAN JAURES	Toute la voie
ESCAUT RUE DE L	Toute la voie
FAIDHERBE PROLONGEE RUE	Toute la voie
FAIDHERBE RUE	Toute la voie
FAURE RUE FELIX	Toute la voie
FERRER RUE FRANCISCO	Toute la voie
FORGES CHEMIN DES, RUE JEAN JAURES	Toute la voie
FOSSE COUR DE LA 346, RUE JEAN JAURES	Toute la voie
FRANCE AV ANATOLE	Impair du 1 au 29 et du 65 au 157 Pair du 2 au 130
FRANCE AV ANATOLE, 69B COUR LAMOTTE	Toute la voie
FUSILLES PROLONGEE RUE DES	Toute la voie
FUSILLES RUE DES	Toute la voie
FUSILLES RUE DES, COUR SAVARY	Toute la voie
GENERAL DE GAULLE PLACE DU	Toute la voie
HUGO RUE VICTOR	Impair du 1 au 11
JARD CITE DU	Toute la voie
JAURES RUE JEAN	Impair du 1 au 41A, du 69 au 131 et du 161 à la fin Pair toute la voie

JOUBERT RUE	Toute la voie
LECALIEZ RUE	Toute la voie
LEDUC COUR, RUE JEAN JAURES	Toute la voie
LEFEBVRE COUR, RUE JULES FERRY	Toute la voie
LEGUEL COUR, RUE JEAN JAURES	Toute la voie
LEVASSEUR COUR 486B, RUE JEAN JAURES	Toute la voie
LIBERTE RUE DE LA	Toute la voie
LIBERTE RUE DE LA, CHEMIN PARTICULIER	Toute la voie
LOBERT RUE	Toute la voie
LOIEU CORON 246, RUE JEAN JAURES	Toute la voie
MARNE RUE DE LA	Toute la voie
MARTYRS RUE DES	Toute la voie
MATHIEU RUE PIERRE	Toute la voie
MEUSE RUE DE LA	Toute la voie
MICHEL RUE LOUISE	Toute la voie
MICHEL RUE LOUISE, COUR STIEVENARD	Toute la voie
MICHEL RUE LOUISE, IMPASSE DE LAUWEREYNS	Toute la voie
MICHEL RUE LOUISE, IMPASSE LECOMTE	Toute la voie
MOULIN CITE DU	Toute la voie
MOYAUX PLACE CONSTANT	Le 1 et le 2
MOYAUX RUE CONSTANT	Toute la voie
OURCQ RUE DE L	Toute la voie
PERE PILATE RUE DU	Toute la voie
POUILLE IMPASSE	Toute la voie
RIBEAUCOURT COUR 255, RUE JEAN JAURES	Toute la voie
ROUSSEAU RUE WALDECK	Toute la voie
ROUSSEAU RUE WALDECK, COUR BAUDRY	Toute la voie
ROUSSEAU RUE WALDECK, COUR GUISLAIN	Toute la voie
ROUSSEAU RUE WALDECK, COUR MENIER	Toute la voie
SOMME RUE DE LA	Toute la voie
TALABOT CITE, RUE FRANCOIS CLERF	Toute la voie
TALABOT CITE, RUE HENRI BARDOUX	Toute la voie
TALABOT CITE, RUE JEAN WERTH	Toute la voie
TALABOT CITE, RUE LEOPOLD DURAND	Toute la voie
TERRIL CITE DU	Toute la voie
THIERS RUE	Pair du 2 au 30 et du 38 à la fin Impair toute la voie
THIERS RUE, 11T COUR WAGRET	Toute la voie
THIETARD RUE GUSTAVE	Toute la voie
TRENTE CORON DES	Toute la voie
VALMONT RUE	Toute la voie
YSER RUE DE L	Toute la voie

OPAH-RU Bleuse Borne Faubourg de Lille Commune de BRUAY-SUR-L'ESCAUT	
CITE DE LA PERCHE	Toute la voie
CITE DU FAUBOURG	Toute la voie
QUARTIER DES PLANTYS	Toute la voie
RUE D ARNONVILLE	Pair du 2 au 56
RUE DES BLEUETS	Toute la voie
RUE DES MERLICANS	Toute la voie
RUE JEAN JAURES	Impair du 1 au 35 et pair du 2 au 38
RUE LEON GAMBETTA	Toute la voie
RUE RENAN	Toute la voie
RUE RENAN COUR MICHEL	Toute la voie
RUE RENAN CR BROUILLARD	Toute la voie

OPAH-RU Bleuse Borne Faubourg de Lille Commune de VALENCIENNES	
BADAR RUE FRANCOISE	Toute la voie
BENEZETH RUE	Toute la voie
CHAUFFOUR RUE DU	Impair toute la voie Pair 4B
CHAUFFOUR RUE DU, 1 COUR DEFAUX	Toute la voie
CONDE AVENUE DE	Toute la voie
DAMPIERRE AVENUE	Le 91 et pair du 2 au 96
DELSART RUE JULES	Toute la voie
DESPREZ RUE JOSQUIN	Pair du 2 au 12 et du 20 à la fin Impair du 1 au 19 et du 25 à la fin
DOUANE RUE DE LA	Toute la voie
DUPONCHEL RUE	Toute la voie
FERNIG RUE	Toute la voie
FONTAINE RUE PIERRE	Toute la voie
FOURMEUX RUE	Pair toute la voie
GAMBETTA RUE	Toute la voie
GAMBETTA RUE, IMPASSE DAYEZ	Toute la voie
GENERAL CHERE RUE DU	Toute la voie
LEVASSEUR RUE ROSALIE	Toute la voie
MINES QUAI DES	Toute la voie
MIROUX IMPASSE	Toute la voie
MOHR RUE JULES	Toute la voie

MOYAUX RUE CONSTANT	Toute la voie
PAQUET RUE	Toute la voie
PARENT RUE BARBE	Toute la voie
PECLET RUE	Toute la voie
PECLET RUE, COUR SERVAIS	Toute la voie
POTTIER JAN RUE	Toute la voie
REY RUE EMMANUEL	Toute la voie
REY RUE EMMANUEL, CHEMIN PARTICULIER	Toute la voie
SAINTE-AMAND AVENUE DE	Toute la voie
SAINTE-AMAND AVENUE DE, IMPASSE GUISEZ	Toute la voie
SAUDEUR RUE	Toute la voie

Annexe 4 : périmètre OPAH RU Cœur de Ville

Rue	Numéros
Allée des Soupis	tous les numéros
Av du 327e Regiment d'Infanterie	2
Av du Mal de Lattre de Tassigny	tous les numéros
Avenue Albert 1er	tous les numéros
Avenue Carnot	tous les numéros
Avenue Clemenceau Cour Clemenceau	tous les numéros
Avenue Clemenceau Res Harpignies	tous les numéros
Avenue d'Amsterdam	tous les numéros
Avenue de l'Industrie	tous les numéros
Avenue de Liège	2,3,3bis,4,5,6,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,22,23,24,26,58
Avenue de Verdun	1,2,2bis,3,4,5,6,8,10,12,19bis,20
Avenue Dentelliere Res Catherine	tous les numéros
Avenue des Dentellières	tous les numéros
Avenue du Général Horne	1,2,3,5,7,9,11
Avenue du Marechal de Lattre	tous les numéros
Avenue du Marechal Foch	tous les numéros
Avenue du Marechal Juin	tous les numéros
Avenue du Maréchal Leclerc	tous les numéros
Avenue du Sénateur Girard	tous les numéros
Avenue du Sergent Cairns	1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,88
Avenue Georges Clémenceau	tous les numéros
Avenue Saint-Roch	1,3,5
Avenue Villars	2,2bis
Boulevard Beauneveu	2,10,12
Boulevard Carpeaux	tous les numéros
Boulevard des Allies	1,2,3,5,6,6bis,7,8,9,13,15,17,19,27
Boulevard Eisen	tous les numéros
Boulevard Froissart	tous les numéros
Boulevard Harpignies Caserne Damien	tous les numéros
Boulevard Henri Harpignies	90,180,320,368,385,606,616,626,642,648,656,680,709,861
Boulevard Pater	tous les numéros
Boulevard Saly	tous les numéros
Boulevard Watteau	tous les numéros
Boulevard Watteau Res Beaumont	tous les numéros
Boulevard Watteau Res la Rhonelle	tous les numéros
Chemin des Alliés	tous les numéros
Chemin du Halage	tous les numéros
Cite Lebrun	tous les numéros
Cour Brouttin	tous les numéros
Cour Charles Betremieux	tous les numéros

Cour Delsaux	tous les numéros
Cour du Lion d'Or	tous les numéros
Cour Girot	tous les numéros
Cour Jehan Hardy	tous les numéros
Cour Lefevere	tous les numéros
Cour Saint Agneau	tous les numéros
Enclos du Beguinage	tous les numéros
Impasse Badin	tous les numéros
Impasse d'En Bas de l'Eau	tous les numéros
Impasse des Cardinaux	tous les numéros
Impasse des Sarrasins	tous les numéros
Impasse Onésime Leroy	tous les numéros
Passage de l'Arsenal	tous les numéros
Passage des Cordeliers	tous les numéros
PI Abbe Thellier de Poncheville	tous les numéros
Place Cardon	tous les numéros
Place Carpeaux	tous les numéros
Place Carpeaux Res Carpeaux	tous les numéros
Place Charles de Gaulle	tous les numéros
Place d'Armes	tous les numéros
Place de Gare	tous les numéros
Place de l'Esplanade	1,1bis,2,3,3bis,3ter,3quater,7,11,13,15,21,25,27
Place de l'Hôpital Général	tous les numéros
Place de l'Hotel de Ville	tous les numéros
Place de la Barre	tous les numéros
Place de la République	tous les numéros
Place de Tournai	tous les numéros
Place des Ilots	tous les numéros
Place des Wantiers	tous les numéros
Place du 8 Mai 1945	tous les numéros
Place du Canada	tous les numéros
Place du Commerce	tous les numéros
Place du Hainaut	tous les numéros
Place du Marché aux Herbes	tous les numéros
Place du Neuf Bourg	tous les numéros
Place du Pont Delsaux	tous les numéros
Place Jehan Froissart	tous les numéros
Place la Republique	tous les numéros
Place Verte	tous les numéros
Res Capron Ave Dentelliere	tous les numéros
Res Simon Leboucq Ave Dentelliere	tous les numéros
Res Val Clair Rue Simon Leboucq	tous les numéros
Résidence Alexandre de Pujol de Mortry	tous les numéros
Résidence des Comtes du Hainaut	tous les numéros

Residence des Flandres	tous les numéros
Residence le Cedre	tous les numéros
Residence Rubens	tous les numéros
Residence Watteau Rue Simon Marmion	tous les numéros
Rue Abel de Pujol	tous les numéros
Rue Abel Posiere	tous les numéros
Rue Amédée Bultot	tous les numéros
Rue Arthur Dinaux	tous les numéros
Rue Askièvre	tous les numéros
Rue Askièvrette	tous les numéros
Rue Adolphe Lacuzon	1
Rue Baudouin l'Edifieur	2,4,6,6bis,8,9,35,37,39,41,43
Rue Capelle	tous les numéros
Rue Capron	tous les numéros
Rue Claudin Lejeune	3,38,38bis
Rue Comtesse	tous les numéros
Rue d'Audregnies	tous les numéros
Rue d'Oultreman	tous les numéros
Rue Dadier	tous les numéros
Rue Davaine	tous les numéros
Rue David Desvachez	2bis,4
Rue de Beaumont	tous les numéros
Rue de Famars	tous les numéros
Rue de Famars Impasse Cardinaux	tous les numéros
Rue de Hesques	tous les numéros
Rue de Jemmapes	tous les numéros
Rue de l'Abbé Victor Senez	tous les numéros
Rue de l'Atre de Gertrude	4,6,8
Rue de l'Hopital de Siège	1,1bis,2bis,3,4,5,6,6bis,7,8,9,10,11,12,13,14,18,20,20bis,22,24,26
Rue de l'Intendance	tous les numéros
Rue de la Barre	tous les numéros
Rue de la Digue	tous les numéros
Rue de la Digue Allée Des Soupirs	tous les numéros
Rue de la Digue Allée Fortier	4,6,8
Rue de la Fontaine Saint Gilles	35,35bis
Rue de la Halle	tous les numéros
Rue de la Nouvelle Hollande	tous les numéros
Rue de la Paix	tous les numéros
Rue de la Poste	tous les numéros
Rue de la Poterne	tous les numéros
Rue de la Vieille Poissonnerie	tous les numéros
Rue de la Viewarde	tous les numéros
Rue de Lille	tous les numéros
Rue de Mons	tous les numéros

Rue de Paris	tous les numéros
Rue de Paris	tous les numéros
Rue de Wattignies	tous les numéros
Rue Delsaux	tous les numéros
Rue de Roubaix	108
Rue Delsaux Impasse Brigittines	tous les numéros
Rue Deportes du Train de Loos	tous les numéros
Rue Derrière la Tour	tous les numéros
Rue Derrière les Murs de Bavay	tous les numéros
Rue des Anges	tous les numéros
Rue des 100 Tetes	2,3,4,4bis,5,6,6bis,8,10,151
Rue des Archers	tous les numéros
Rue des Brêches	tous les numéros
Rue des Canonniers	tous les numéros
Rue des Capucins	tous les numéros
Rue des Chartreux	tous les numéros
Rue des Chaudrons	tous les numéros
Rue des Echelles	tous les numéros
Rue des Floralies	tous les numéros
Rue des Foulons	tous les numéros
Rue des Glatignies	tous les numéros
Rue des Godets	tous les numéros
Rue des Hospices	tous les numéros
Rue des Incas	tous les numéros
Rue des Maillets	tous les numéros
Rue des Mauriennes	tous les numéros
Rue des Monnayeurs	tous les numéros
Rue des Moulineaux	tous les numéros
Rue des Porchelets	tous les numéros
Rue des Poilus	53
Rue des Récollets	tous les numéros
Rue des Sayneurs	tous les numéros
Rue des Ursulines	tous les numéros
Rue des Viviers	tous les numéros
Rue du 10 Septembre 1942	tous les numéros
Rue du 11 Novembre	tous les numéros
Rue du 127e Régiment d'Infanterie	tous les numéros
Rue Dorus Gras	5,7
Rue du 22 Septembre	tous les numéros
Rue du Béguinage	tous les numéros
Rue du Bois	tous les numéros
Rue du Cariot	tous les numéros
Rue du Champ de Manoeuvres	tous les numéros
Rue du Collège	tous les numéros
Rue du Four de la Paix	tous les numéros

Rue du Fort Minique	1,1bis,2,3
Rue du Grand Bruille	tous les numéros
Rue du Grand-Fossart	tous les numéros
Rue du Petit Bruille	tous les numéros
Rue du Petit-Fossart	tous les numéros
Rue du Pont Delsaux	tous les numéros
Rue du Pont-Neuf	tous les numéros
Rue du Profond Sens	tous les numéros
Rue du Quesnoy	tous les numéros
Rue du Rempart	tous les numéros
Rue du Saint Cordon	tous les numéros
Rue Edmond Guillaume	tous les numéros
Rue Emile Durieux	tous les numéros
Rue Ferrand	tous les numéros
Rue Ernest Hiolle Residence Posiere	1
Rue Ferrand	tous les numéros
Rue Gabriel Hecart	tous les numéros
Rue Georges Chastelain	tous les numéros
Rue Gusta Crauk Res la Dodenne	tous les numéros
Rue Gustave Crauk	tous les numéros
Rue Henri Lemaire	tous les numéros
Rue Henry Derycke	tous les numéros
Rue Henry Derycke les Tertiale	tous les numéros
Rue Hon Hon Cour Broutin	tous les numéros
Rue Honhon	tous les numéros
Rue Jacques de Guise	tous les numéros
Rue Jean Bonmarché	tous les numéros
Rue Jehan de Liège	tous les numéros
Rue Jehan Molinet	tous les numéros
Rue Jules France	tous les numéros
Rue Louis Bracq	tous les numéros
Rue Louis Cellier	tous les numéros
Rue Louis Serbat	tous les numéros
Rue Marc Lefranc	tous les numéros
Rue Mathieu de Quinvignies	tous les numéros
Rue Maurice Bauchond	tous les numéros
Rue Maurice Ruffin	tous les numéros
Rue Notre-Dame	tous les numéros
Rue Milhomme	5,5b,9,11,13,15,17,19,21,32,35,41,43,45, 47,49,51,55,55bis,56,124
Rue Percepain	tous les numéros
Rue Pasteur	2bis,2ter,4,8,10,12,14,16,18,20,22
Rue Pilette	tous les numéros
Rue Saint Géry	tous les numéros
Rue Sainte-Catherine	tous les numéros

Rue Saint-Jacques	tous les numéros
Rue Saint-Jean	tous les numéros
Rue Saint-Michel	tous les numéros
Rue Salle-le-Comte	tous les numéros
Rue Simon Leboucq	tous les numéros
Rue Simon Marmion	tous les numéros
Rue Tholozé	tous les numéros
Rue Wédiere	tous les numéros
Ruelle Burianne	tous les numéros
Ruelle Chivas	tous les numéros
Square Crasseau	tous les numéros
Square du Rieur	tous les numéros
Voie Communale Passage de la Paix	tous les numéros
Voie Communale Residence Saly Rue Simon Leboucq	tous les numéros